

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant ISABELLE BREAU	Numéro de permis 2015788	Date d'inspection Le 20 novembre 2019	
Nom de l'établissement GARDERIE CHEZ ISA		Numéro de téléphone (506) 386-7197	
Adresse 50 rue Surette Dieppe NB E1A 8H7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Discussion au sujet des planifications. L'exploitante se base sur les intérêts des enfants pour planifier ses activités. Plusieurs variétés de planifications complètes ont été montré à la mentor en assurance de la qualité. Les enfants ont des porfolios qui démontre les apprentissages des enfants. Discussion à ce sujet.

Des dépliants pour des ressources aux parents ont été donné à l'exploitante.

original signé par
Paula Morin

20 novembre 2019

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date